

Compte rendu de la réunion du Conseil des Sages

Lundi 17 Mai 2021

MEMBRES PRESENTS : VIVIEN Josette, DERVAL Monique, FREMONDIERE Brigitte, FAVROT Annick, BELLANGER Marcelle, DEFOIS Janine, OSSEY Marie-France, BIZIERE Gérard, LEFORT René, MAYER Hervé, GRELLIER Jean-Louis, CADY Bernard

MEMBRES EXCUSES : LACOUR Agnès, SAUVAGE Jean-Michel, LABAISSE Jean-Pierre, FUZEAU René, GUILLEMETTE Dominique

ELU REFERENT : BERNIER Marc

1- Ouverture de la réunion

Accueil par Bernard CADY à 14h30.
Signature de la feuille de présence,
Désignation d'un secrétaire de séance : René LEFORT.

2- Approbation compte rendu du Conseil des Sages du 15 mars 2021 :

Compte rendu approuvé.

3- Nom de la résidence (ancien Mr Bricolage) :

Proposition de 3 noms par le conseil des sages :

- La Confluence
- Les Goganes
- L'Armangé

4- Point sur les missions en cours :

4.1 Présentation de la plaquette finalisée (Monique DERVAL).

Commencée sous le précédent exercice, cette plaquette sera jointe au « Chalonnnes Magazine » de Juin :

- Pas de publicité.
- Services médicaux uniquement cautionnés par la sécurité sociale.
- Exception pour services paramédicaux.

4.2 Commission Attractivité / Développement économique (René LEFORT)

- Réunion du 12 avril 2021

1. Présentation projet par Wilfried BIDEZ

La demande de mission est décrite dans le document n°3 du 10/03/21 et provient du constat que le développement de notre ville stagne depuis plusieurs années.

En résumé il s'agit de créer un document à l'adresse des particuliers recensant les qualités attractives de Chalonnnes et un autre à l'adresse des porteurs de projet précisant les qualités de la ville pour les commerces et l'industrie.

Le conseil des sages doit élaborer ces documents et les mettre en forme avec l'aide éventuelle du service communication de la mairie.

La diffusion de ces documents est à convenir en utilisant les supports les plus efficaces tels que:

- internet (site mairie, comcom...)
- organismes spécialisés (chambre de commerce...)

Pour répondre aux demandes de logement et améliorer le stationnement plusieurs études en cours nous ont été présentées :

- Transformation d'anciens commerces en logement d'habitation
- Diminution du prix de location
- Signalisation parking
- Emplacement covoiturage

Les implantations concernant le commerce, l'artisanat, l'industrie sont de la responsabilité de la comcom.

2. Attractivités

Nous avons commencé à élaborer une première liste non exhaustive d'attractivités. Celles-ci peuvent se classer en plusieurs catégories.

- Attractivités connues qui font déjà la réputation de la ville
- Attractivités à définir et à créer

Attractivités connues :

- Cadre naturel
 - o Loire
 - o Vignobles
 - o Sentiers pédestres et cyclables
- Accessibilité
 - o Localisation au centre du département et à la croisée de 3 autoroutes
 - o Proximité Angers
 - o Moyens de transport
 - Train (Angers, Cholet)
 - Avion (Paris via train, Nantes)
- Commerces
 - o Concentration
 - o Quantité et diversité
- Services médicaux
 - o Laboratoire, hôpital ,
 - o Quantité et diversité (médecins, pharmaciens, dentistes, kiné, ophtalmo, ...)
- Ecoles
 - o Diversité (public, privé)
 - o Proximité Angers
- Activités culturelles et sportives
 - o Cinéma (8 séances/semaine, 4 films/semaine)
 - o Théâtre, spectacles vivants
 - o Fêtes annuelles : foire aux vins, festival BD, fête des quais, Rythm'and Bœuf....
 - o Musique
 - o Médiathèque (biblio, ludo)
 - o Asso sportives (quantité et diversité importantes)

Attractivités à définir et à créer :

- Logements disponibles pour particuliers et commerces
- Terrains et bâtiments pour artisans, industries
- Résidences séniors à taille humaine type MARPA

- Réunion du 3 mai 2021 :

Visionnage de plusieurs exemples de document :

- Celui d'attractivité réalisé par la ville de Sélestat (voir pièce jointe)
 - o Le principe de présentation est intéressant et correspond bien à notre projet en apportant les améliorations suivantes
 - Moins de textes
 - Plus d'images, illustrations et photos
- Projet de territoire Loire Layon Aubance fait par la communauté de commune (à voir sur le site de la comcom)
 - o Présentation très complète et très détaillée mais peu attractif car trop fouillis. Ce type de document ne correspond pas à notre projet . Il présente néanmoins un intérêt pour récupérer certaines données économiques sur Chalonnes.

Développement des indicateurs d'attractivité

- Cadre de vie
 - o Loire , Layon, Louet
 - o Coteaux de vignobles
 - o Sentiers pédestres et pistes cyclables
 - o Patrimoine
 - o Parc en centre ville (Deniserie)
 - o Stationnement
 - 750 places (hors Deniserie et quai Gambetta)
 - *En étude : parcelle proximité Notre Dame*

- Accessibilité
 - o Proximité Angers
 - o Moyens de transport :
 - Autoroutes
 - Train
 - Avion (Paris, Nantes)
- Dynamisme commercial, industriel et artisanal
 - o Emploi (nb, type...)
 - o Marchés (mardi et samedi)
 - *En étude : déplacement du centre ville vers la Loire*
 - o Commerces
 - Quantité, diversité, concentration (nb/10000m2 indiqué par comcom)
 - *En étude : regroupement de commerces dans un seul local pour diminution cout location*
 - o Artisanat
 - Quantité, diversité
 - o Industrie
 - Liste des principales entreprises
 - *Disponibilité terrains !*
- Vie sociale
 - o Ecoles
 - o Services médicaux
 - o Activités culturelles et sportives

Réalisation document :

- Décision de faire 1 seul document commun aux particuliers et aux porteurs de projet
 - Le document doit être attractif avec uniquement des données essentielles et éventuellement un positionnement départemental ou régional.
 - o Les informations sont à demander à la mairie, la comcom.
 - La présentation de chaque indicateur d'attractivité devra être illustrée par des schémas, photos avec des textes concis.
 - o Exemple pour l'accessibilité : plan avec flèches, temps d'accès. (voir document joint par Jean-Michel)
 - Répartition des taches : développement de chaque indicateur par 1 ou 2 membres de la commission avec proposition éventuelle d'un nouveau titre.
-
- Un seul document d'attractivité sera réalisé.
 - Proposition d'accueil pour particuliers, commerces, entreprises, étudiée en 2^{ème} phase.
 - Commentaires sur prix location ou installation qui limite le développement des commerces.
 - Prochaine réunion le 7 juin.

4.3 Santé-sommeil-bien-être

(Brigitte FREMONDIERE)

Dans le cadre de la commission de Santé, le thème Sommeil – Bien-être, chacun s'est exprimé sur les différentes possibilités d'améliorer son sommeil et par la même occasion de choyer son bien-être :

- **sensibilité aux astres, planètes, éléments extérieurs** ; en effet les lunes « noire », « blanche », « pleine »... et autres peuvent modifier notre sommeil,
- **sport, la détente** (pratiquer une petite activité ne peut qu'améliorer notre sommeil et notre bien-être à condition de bien choisir),
- **la pensée positive, la respiration, la relaxation, la médiation** ; des gestes, une attitude, une nouvelle philosophie de vie de tous les jours à adopter,
- **les plantes et fleurs** par leur présence autour de nous, en infusion, ou en bain. Belle possibilité d'adoucir le quotidien.
- Et pour les plus aventureux pourquoi ne pas se concocter **une fin de semaine, un séjour, un stage, une cure, thalasso, remise en forme**. Pour cela il serait intéressant d'informer sur les possibilités d'aide financière avec les complémentaires Santé, l'utilisation de chèques vacances ou autres remises de prix de séjour.

Avec toutes ces pistes, nous pensons pour l'avenir organiser une conférence dans une salle publique permettant de recevoir un intervenant ou plusieurs (à voir avec le CCAS en lien avec la conférence des financeurs). Ce rendez-vous sera à prévoir lorsque la situation COVID le permettra.

- Prochaine réunion en septembre

4.4 Etats des lieux à risques/bancs (Hervé MAYER)

- Compte rendu de 2 réunions du 22 mars et du 12 avril :

Bancs : Nous avons pris connaissance du document de 2018 montrant les propositions d'emplacements.

Cartographie des bancs à réaliser car non existante, et évaluation des bancs à rajouter, à déplacer, ou à supprimer.

Réunion à la Bourgonnière

- Sécurisation du carrefour route de la Jumellière (décision du département).
- Augmentation circulation avec la prévision de 40 logements
- Eclairage, abribus...

Problématique de visiter tous les quartiers et de remonter les informations ; Nous proposons d'utiliser les compétences des

référents de quartiers , plus à même que les membres de la commission pour lister les problèmes liés à ces sujets.

- Proposer une réunion de quartier tous les 2 ans
- L'objet de la mission concerne uniquement la sécurité au niveau des infrastructures et des personnes.
- Répertorier les endroits les plus accidentogènes

4.5 Propreté (Gérard BIZIERE)

Compte rendu de la réunion du 10 mai :

Cette première réunion nous a permis d'établir des points forts qui pourront nous permettre de servir de piste pour la présentation de propositions que nous ferons à notre référent du conseil des sages .

- **Les sacs jaunes**, la solution sera bientôt résolue car à partir du 1^{er} juillet, tous les foyers seront équipés de bacs jaunes pour la collecte des emballages.

Mais le centre-ville a des particularités incontournables c'est l'étroitesse de certaines rues, ces foyers concernés auront-ils un bac ? Ces foyers ont-ils un badge qui sert d'accès au point d'apport volontaire ?

Y-a-t 'il des zones dans le centre-ville qui n'auront pas de bac ?

Dans le magazine de Chalonnais de décembre 2020, il y avait une double page qui répondait à ces questions.

- **Manque d'informations**, mais nous pensons qu'il faudrait encore appuyer ce type d'information par le biais du magazine de Chalonnais en collaboration avec le SMITOM.

La police municipale pourrait-elle avoir un rôle de pédagogie envers une population réfractaire à la propreté ?

- **Dératisation**, prévoir une dératisation de la ville une fois par an.

- **Manque de respect**, sur les trottoirs parfois jonchés de mégots de cigarettes et/ou de déjections canines, faudrait-il renforcer la signalétique et le nombre de petites poubelles dédiés à ça, et de même pour les mégots.

Toutes suggestions, propositions de tous les membres des sages seront les bienvenues dans cette commission propreté.

- Prochaine réunion avec demande de participation de l'élu référent.

4.6 Geste premiers secours (Jean-Louis GRELLIER)

Notre commission "geste premiers secours" risque bien d'être en sommeil quelque temps. En effet, un contact a été pris avec "la Protection Civile" et "la Croix Rouge". Celles-ci n'ont toujours pas eu l'autorisation de reprendre leurs activités de formation. D'autant que dans notre initiative il ne s'agit pas de formation mais d'une sensibilisation au premier geste comme nous l'avions initié l'année dernière. Il nous faudra donc "négocier" cette opération. Les deux organismes doivent reprendre le contact.

4.7 Fibre (Bernard CADY pour Jean-Michel SAUVAGE)

Contexte :

Le déploiement de la fibre optique sur le département a été confié à la société Anjou Fibre et doit être réalisé le plus vite possible pour assurer le THD (très haut débit) à tous les habitants du Maine et Loire d'ici 2022/2023.

Le déploiement est réalisé en s'appuyant sur les infrastructures existantes. Or, le réseau n'est pas très bien entretenu, notamment en ce qui concerne l'égagement autour des lignes aériennes. L'opérateur (Orange) n'est pas tenu de le réaliser mais devrait contacter les propriétaires afin de leur demander de le faire. Cette mission n'est pas assurée.

Notre mission :

Dans un premier temps, nous allons devoir identifier et contacter les riverains des lignes concernées afin de leur demander de faire l'égagement. Ensuite, il faudra vérifier si le travail a bien été réalisé.

Actions :

Les zones posant problème ont déjà été identifiées. M. Tricheux (conducteur de travaux) nous a présenté les plans et a expliqué comment les exploiter. Les branches doivent être coupées sur au moins 50 cm autour de la ligne.

Mme Chiron (CCLLA) a identifié les propriétaires des zones concernées. Le problème est que le propriétaire n'est pas toujours l'exploitant.

Mme Coutault (exploitante agricole) qui connaît bien le territoire nous propose de nous communiquer les coordonnées des exploitants.

Un courrier sera ensuite envoyé par la mairie et nous établirons des fiches de suivi (d'après le tableau Excel fourni par Mme Chiron).

Il sera possible de proposer, éventuellement, des noms d'égageurs et contacter l'association Mission Bocage. L'égagement ne peut se faire qu'entre septembre et mars.

En parallèle, pour la commercialisation, chaque maison doit avoir une adresse précise. Il y aura donc un travail d'adressage, essentiellement pour les lieux-dits.

Sur chalonnes , il y aura 12 armoires . (Dans l'immédiat, nous sommes concernés par la numéro 9 (Notre Dame)).

La mission demandée au conseil des sages est de démarcher les propriétaires ou les locataires des endroits concernés

- Suggestion: étoffer la commission fibre avec les commissions secours et santé plus disponibles, et les autres membres éventuellement.
- démarchage avec une autorisation officielle (badge ou attestation de la mairie)
- Bien que la comcom communique les noms des personnes à démarcher, la question de légalité se pose (Marc doit se renseigner)
- Action de démarchage à mener à partir de septembre jusqu'à fin 2023.

5- Règlement intérieur du conseil des sages : modifications et mises à jour

Marc Bernier, élu référent du Conseil des Sages, propose de modifier le règlement pour adapter la durée du mandat des membres du conseil des sages à la mandature municipale.

1.1- Le Conseil des Sages est composé de 18 membres désignés par le conseil municipal parmi les retraités Chalonnais. ~~La durée du mandat ne peut excéder 6 ans.~~

1.5- **DURÉE DU MANDAT** : la durée du mandat est identique à celle du conseil municipal : Il est précisé que l'article L2143-2 du code général des collectivités territoriales dispose que la durée du mandat des membres d'un comité consultatif ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Toutefois, il est proposé qu'à chaque renouvellement du conseil municipal, les membres siégeant ~~n'ayant pas atteint la durée maximale de 6 années soient prioritaires pour continuer à siéger~~

~~au Conseil des Sages. L'absence de démission expresse vaudra renouvellement de candidature.~~

~~ont la possibilité de se porter à nouveau candidat. Ils seront soumis à la décision de la commission de nomination sans disposer d'un droit de priorité.~~

~~De même, il sera tenu compte des candidats sur liste d'attente qui n'auront pas à renouveler leur dossier de candidature. Un appel à candidatures sera organisé pour le nombre de sièges restant à pourvoir pour parvenir au nombre de 18 membres.~~

~~1.6- Les membres du Conseil des Sages démissionnaires ou radiés seront renouvelés au fur et à mesure de leur départ de ses membres, considérant que leur mandat ne peut excéder 6 ans, compte tenu, le cas échéant des années de mandat effectuées avant 2020. Dans ce contexte, il sera procédé au renouvellement, en 2022 et 2024, des Sages nommés respectivement en 2016 et 2018 et qui auront exercé leur mandat jusqu'à son terme maximal de 6 ans.~~

~~La désignation des membres renouvelés sera effectuée en application du paragraphe 1.3 ci-dessus~~

~~Un nouveau membre désigné verra la fin de son mandat à la date de fin de la mandature en cours.~~

Marc Bernier proposera ces modifications au prochain conseil municipal.

La demande de candidature de nouveaux sages restera affichée sur le site pour pallier à d'éventuelles démissions.

Le prochain magazine municipal présentera les différents membres du conseil des sages ainsi que la demande de candidature.

Le sujet sur les absences non justifiées aux réunions, a été abordé (Voir article 5, 5.1 ,5.2 , du règlement intérieur).

6- Questions diverses

Commission confluence du layon :

- Hervé MAYER remplace Marc BERNIER, qui informera l'élu référent.

Commission accessibilité bâtiment : Josette VIVIEN nous a présenté le compte rendu de la dernière réunion.

CCAS : le fonds d'aide a été reconduit jusqu'en Décembre 2021.

Forum habitat des séniors le 20/09/2021 organisé par le CCAS :

- Participation du conseil des sages à la demi-journée (2 parties l'après-midi)
- Monique DERVAL, Bernard CADY et Marc BERNIER seront présents à la réunion de préparation du 18 juin.

Fin de la réunion à 16h45.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DES SAGES

Lundi 6 Septembre , 14h30 , salle du conseil municipal.

Merci à René Lefort pour la prise de notes pendant la réunion